

... par exemple, et dans le cadre d'une intervention, c'est un élément qu'il faut prendre en compte. Nous devons nous adapter.»

Mais ce rendez-vous annuel n'est de loin pas la seule piqûre de rappel que reçoivent les pompiers volon-

Patrick Morier, sapeur-pompier depuis vingt-cinq ans, se confie sur son parcours au sein du Service de défense incendie et de secours (SDIS) du Nord vaudois: «Ce qui m'a poussé à devenir sapeur-pompier, c'est l'envie d'aider la collecti-

restent aussi longtemps que moi. Je pense que c'est dû au fait que dans notre société tout s'accélère. Les gens ont de moins en moins de temps et n'ont plus de place pour ce genre d'engagement.»

Quant aux femmes, elles se font

Je pense que les femmes ont un peu peur et c'est dommage. D'autant plus que nous sommes très ouverts à la présence féminine. C'est un milieu dénué de misogynie», relève la Grandsonnoise Chantal Reymond.

DANIELLA GORBUNOVA ■

GRANDSON ■ Mise à l'enquête publique du plan partiel d'affectation du centre du village

La Commune veut préserver l'esthétique de sa vieille ville

Près de trente ans après avoir mis à l'enquête publique son premier plan partiel d'affectation (PPA) de la vieille ville – y compris un règlement de quartier –, qu'elle a abandonné en cours de route, la Municipalité de Grandson remet le projet sur la table. En consultation depuis mardi dernier, et jusqu'au 27 septembre, celui-ci pose un cadre vis-à-vis des bâtiments établis au centre de la commune.

Si les élus d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'autrefois, le PPA, lui, reprend en grande partie les éléments énoncés à l'époque. «Formellement, il n'y a jamais eu de règlement pour ce quartier, mais la Municipalité suivait déjà la ligne du texte tel qu'il avait été proposé en 1988, relève le syndic François Payot. A notre avis, la nouvelle mouture est une définition plus exacte et plus précise de la vieille ville, tout en intégrant les de-



La seule parcelle qui reste constructible dans la vieille ville est celle qui abrite des garages, à la rue Haute (en arrière-plan), selon les explications du syndic de Grandson François Payot. Michel Duperré

mandes actuelles.»

Concrètement, le nouveau PPA redéfinit le cœur du bourg d'Othón en protégeant davantage le vallon de verdure du coteau situé derrière les remparts. Il instaure une réserve sur deux parcelles communales, sises à la rue des Colombaires 1 et 3 – à sa-

voir qu'il est impossible de les modifier durant cinq ans. De plus, le PPA fixe des règles de construction qui vont de la pente du toit à respecter à l'emplacement autorisé pour installer des panneaux solaires, en passant pas les matériaux à utiliser pour repeindre une façade. «Le Canton tient

à des règles de base qui peuvent aller très loin, autant pour l'intérieur que l'extérieur des bâtiments, qu'ils soient classés ou non», relève le syndic, qui précise que Grandson dispose d'un fonds d'investissement pour aider les propriétaires qui rénovent leur bien et feraient face aux éventuels surcoûts liés au caractère historique du lieu. L'édile assure aussi qu'aucun changement ne devra être mené d'office avec l'entrée en vigueur de ce PPA. «Le but est de préserver l'aspect de la vieille ville, avec notamment ses toits non-alignés, et de définir des règles pour que les bâtiments qui ne sont pas adaptés au style du quartier puissent l'être lorsqu'une rénovation ou une transformation sera entreprise», conclut-il.

C. MD ■

Une présentation publique du PPA a lieu ce soir, à 19h, à la salle des Quais, à Grandson.